

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2017

1/3 – LE LIEN - MAISON DES PROJETS URBAINS – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET LA CITE DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

La Ville de Mons en Barœul place les dispositifs de concertation et de démocratie participative au cœur de ses démarches et processus de transformation urbaine : réunions publiques, Ateliers de Travail Urbain, diagnostics en marchant, marches exploratoires... C'est en particulier – mais pas exclusivement – le cas dans le cadre du développement des grands programmes urbains (ANRU) depuis l'automne 2004.

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine prévoit la mise en place de « maisons du projet » dans les sites retenus pour le développement des Nouveaux Programmes de Rénovation Urbaine.

La Ville de Mons en Barœul éligible au NPRU (Site d'Intérêt National) aura donc la possibilité de conforter ses démarches participatives (information, concertation, coproduction...) au « LIEN – maisons des projets urbains » qui ouvrira le 20 mars prochain en cœur de ville.

Cette situation géographique traduit la volonté de placer pleinement ce nouvel équipement dans le projet de ville en faisant du « LIEN » un élément d'animation et d'attractivité face à l'Hôtel de Ville, à la salle ALLENDE, sur la Place de l'Europe. Comme il se doit, « LE LIEN – maison des projets urbains » permettra « d'associer les habitants, les représentants d'associations, les acteurs économiques... à la définition et à l'évolution du NPRU selon les modalités prévues dans le Contrat de Ville (art 9.1.14 de la loi du 21/12/14).

Il sera un lieu d'échanges permettant la prise en compte des besoins et de l'expertise d'usage des Monsois et les aidera à l'appropriation de leur nouveau cadre de vi(II)e.

Il apparaît souhaitable de ne pas développer ces échanges et réflexions dans une logique « autocentrée » mais de faire preuve d'ouverture, de s'enrichir des fruits d'expériences urbaines menées en France ou même au-delà des frontières, d'ouvrir le champ des possibles, des connaissances et de contribuer au développement d'une forme de « culture urbaine partagée ».

Il s'agira, dans une ville à l'histoire urbaine très singulière, de ne pas se limiter à la chronique de cette évolution mais de décliner dans et hors les murs du « LIEN » des occasions de sensibilisation, d'éducation, de création du fait urbain.

Ce souhait d'ouverture doit naturellement mobiliser des partenariats et il s'agit d'approuver par cette délibération la mise en œuvre d'une coopération avec la Cité de l'Architecture et du Patrimoine.

La Cité de l'Architecture et du Patrimoine, établissement public national, réunit, en une même institution, un musée, un centre d'architecture, une école, une bibliothèque spécialisée et un centre d'archives.

Le projet de la Cité est fondé sur la transmission. Il se déploie autour des notions d'héritage et d'éducation, en nouant de multiples dialogues : entre patrimoine et création, mémoire et projet, éducation et diffusion. La Cité promeut la création architecturale contemporaine et la formation à l'architecture de publics variés. Les savoir-faire de « la Cité » à produire des expositions, à construire des actions pédagogiques et à élaborer des supports culturels à destination des plus jeunes seront mobilisés dans le cadre de la collaboration avec « LE LIEN – la maison des projets urbains ».

L'approche et la caution scientifique apportées par les équipes de « la Cité » combinées à la volonté des équipes locales de mettre en œuvre, avec une approche sensible de la ville, une programmation accessible voire ludique permettant d'explicitier l'évolution urbaine permanente de notre territoire structurera le plan d'actions mis en œuvre au « LIEN ».

Cette collaboration s'inscrit dans le droit fil de la volonté de conforter les espaces d'expressions et de contributions des Monsois à l'évolution de leur ville. Au regard de l'histoire de notre territoire, cette labellisation au titre d'antenne régionale de la Cité de l'Architecture et du Patrimoine est une opportunité supplémentaire de promouvoir, dans notre commune, la qualité urbaine et architecturale. Elle ponctue des années de développement de programmes urbains mais constitue un levier de développement et de promotion du territoire monsois et de sa singularité pour « l'à venir de la ville ».

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la Ville de Mons en Barœul et la Cité de l'Architecture et du Patrimoine ainsi que les avenants et les pièces nécessaires au bon déroulement de ce partenariat.